

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN STATUT DE PROTECTION
DES ESKERS DE LA FORÊT PICHÉ-LEMOINE

par les résidents riverains
du Lac Lemoine, Lac Simard, Lac Rouillard (Clair)
et du bassin de la Truite Arc-en-ciel

Représentés par
Madame Manon Perron
résident riverain - Lac Lemoine

Monsieur Roger Turgeon
résident riverain - Lac Simard

Madame Micheline Bordeleau
résident riverain - Lac Rouillard (Clair)

Madame Clémence Gaudreault et Monsieur Denis Robert
résidents à la truite Arc-en ciel

Mai 2007

Le 17 mai 2007

Monsieur John Haemmerli, président
Édifice Lomer-Gouin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le projet présenté par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des parcs nous interpelle en tant que citoyens résidents du territoire concerné de la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine.

Les résidents riverains du Lac Lemoine, Lac Simard, Lac Rouillard (Clair) et du bassin de la Truite Arc-en ciel s'alimentent en eau potable à partir de puits artésiens ou d'eau provenant d'un lac ou d'une source. Ces différents accès d'eau potable sont alimentés par la présence de multiples eskers situés en bordure sud-est du Lac Lemoine. Ces eskers ne font pas partie de la localisation actuelle de la délimitation de la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine.

Il y a une dizaine d'années, une première menace sévissait sur ces eskers lorsque la Ville de Val-d'Or déposait au Ministère une demande pour la localisation d'un site d'enfouissement qui se retrouvait sur ces eskers. Heureusement, par l'intervention des résidents qui se sont mobilisés et qui ont informé les élus municipaux de la présence de source d'eau « ouverte » sur le futur site d'enfouissement et en procédant à la visite sur place des sources d'eau avec des représentants du Ministère et de la Ville, le projet a été abandonné et les eskers protégés.

Actuellement, une deuxième menace règne sur cet immense réservoir d'eau potable par la mise en place d'un parc à résidus miniers auxiliaire. Ce parc se situe entre le chemin de la plage Lemoine et le chemin des Scouts. Il recevra les résidus miniers « alcalins » de la mine Goldex selon les renseignements obtenus lors de la soirée d'information du 15 mai 2007. Ce parc est à proximité d'un esker, résurgence d'eau de source qui été transformée en un bassin qui a alimenté pendant près de 20 ans une pisciculture de truite Arc-en ciel. Ce bassin est à un kilomètre du Lac Lemoine. Malgré le suivi qui sera effectué des effluents, de fossé de captation et de la qualité des eaux souterraines à l'aide des différents puits d'observation situés au pourtour on ne connaît pas la probabilité de l'impact sur une longue période (environ dix ans) et ce même si ces résidus satisfont les critères pour les sols d'une zone résidentielle.

Devant ce constat, et :

- considérant la présence adjacente de ce parc à résidus miniers auxiliaire près de cet immense réservoir d'eau potable souterraine
- considérant l'écoulement de ces eskers vers le nord alimentant l'actuelle réserve d'eau potable de la ville de Val-d'Or (La source Gabriel);
- considérant l'alimentation par ces eskers des puits artésiens des résidents riverains permanents ou temporaires de ce secteur concerné;
- considérant une troisième menace d'un nouveau créneau d'industrie de commercialisation de la ressource la plus précieuse : l'eau
- considérant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et surtout l'intégrité du patrimoine naturel du Québec; et
- étant donné les attentes du MDDEP à l'égard de la consultation publique qui vise à recueillir les préoccupations pour les territoires ciblés: nous demandons au Ministre du développement durable de l'Environnement et des Parcs de revoir le projet de la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine et d'augmenter la localisation projetée de façon à encadrer les eskers qui se retrouvent sur toute la portion « Est » de toute la longueur du lac Lemoine et au « Sud » en englobant le lac Rouillard (Clair) (annexe I).

Nous citoyens résidents et riverains de lieu de villégiature aux abords de ces lacs demandons au BAPE de retenir notre demande, c'est-à-dire introduire dans le territoire de la réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine ces eskers afin d'éliminer à jamais des menaces potentielles de cet immense réservoir d'Or bleu qui alimente le Lac Lemoine, le Lac Simard, le Lac Rouillard (Clair), le bassin de la Truite Arc-en-ciel et par le fait même l'eau potable à plus de 100 résidents riverains et ultérieurement de la population de la Ville de Val-d'Or.

Manon Perron

Micheline Bordeleau

Roger Turgeon

Clémence Gaudreault et Denis Robert

Annexe I - Cartographie

Tirée du document 244, DA1, page 31
Projets de réserves de biodiversité du Lac Opasatica, du Lac des Quinzes,
de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles
Abitibi-Témiscamingue
6212-01-207

